



CH-3003 Berne-Wabern, CFM

Courrier A

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset
Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
CH-3003 Berne

N° Référence: COO.2180.103.7.18226 / 42/2019/00009

Votre référence :

Notre référence : ekm-Jaro

3003 Berne-Wabern, le 18 septembre 2019

Réponse de la Commission fédérale des migrations CFM à la consultation sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024 (Message culture)

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Commission fédérale des migrations CFM est une commission extraparlamentaire qui examine les questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques liées aux migrations. C'est volontiers qu'elle prend part à la consultation sur le message culture 2021–2024 et remercie l'Office fédéral de la culture de l'y avoir conviée.

Contexte

La promotion de la diversité culturelle et de la cohésion sociale sont des objectifs clairs de la politique culturelle suisse. Les migrations et la mondialisation ont ainsi été reconnues comme des conditions cadre essentielles dans le message culture 2016–2020 et 2021–2024.

Ce dernier stipule que « l'art et la culture sont des facteurs centraux de l'essence sociale et de la formation de l'identité, qu'ils encouragent le dialogue et renforcent la cohésion sociale » (message culture 2021–2024 : 15). Si la culture publique et la création artistique doivent représenter l'espace collectif d'identification et d'expression d'une société, elles ne représentent aujourd'hui que de manière limitée la Suisse imprégnée de migrations. Selon un rapport de l'OCDE, 50 pourcent des 15–34 ans sont issus de l'immigration.¹ Malgré cela, les modèles basés sur le « nous » et l'« autre » façonnent trop souvent les débats publics, médiatiques, culturels ou politiques et remettent en question la cohésion sociale. Les images, valeurs, histoires, identités et imaginations véhiculées publiquement, mais aussi les personnes

¹ Selon l'OCDE, ces personnes ont au moins un parent né à l'étranger. Cf. OCDE/UE (2019) : indicators of Immigrant Integration 2018 : settling In, Paris, OCDE.

qui les véhiculent, ne rendent pas suffisamment justice à la diversité démographique vécue au quotidien, aux appartenances multiples et aux milieux de vie transnationaux.

Face à ces défis, les efforts et les champs d'action de la politique culturelle et de la politique d'intégration de l'État se rapprochent de plus en plus, même s'ils reposent sur des bases juridiques et donc des missions différentes.

Politique d'intégration et politique culturelle

L'intégration est non seulement une question d'accès aux droits, au marché du travail ou au logement, mais aussi d'appartenance, de reconnaissance, de lien affectif ou moral et de participation à la culture et à la vie publique.² Une expression culturelle diversifiée de notre société marquée par les migrations ouvre d'importants espaces publics d'identification et de reconnaissance. Une culture publique et institutionnelle qui y parvient constitue donc une condition préalable au succès d'une politique d'intégration ayant pour objectif la cohésion sociale et une cohabitation réussie.

Dans un contexte de migrations et de mondialisation, la politique culturelle doit, à son tour, faire en sorte que les institutions culturelles, en tant que lieux vitaux de réflexion sociale et d'expression esthétique, représentent et traitent la diversité qui en découle. Il s'agit surtout d'« encourager la participation culturelle de tous les groupes de population, de renforcer les compétences interculturelles et de permettre un accès équitable à la culture » (message culture 2016–2020 : 25).

Avis

Dans ce contexte, la CFM salue la poursuite des axes d'action existants tels que « participation culturelle », « cohésion sociale » et « créativité et innovation », comme formulés dans le message culture 2021–2024. La mise en place du programme « société interculturelle » de Pro Helvetia et les mesures prises par l'Office fédéral de la culture (OFC) dans le cadre de la participation culturelle (promotion de projets, sensibilisation et échange d'expériences) sont les bienvenues, notamment dans la perspective d'une intégration politique. Sur cette base, la CFM souhaiterait faire les propositions suivantes, afin que la culture suisse puisse mieux refléter le changement engendré par les migrations et exploiter les potentiels qui en découlent.

1. La CFM suggère d'ancrer le développement d'une stratégie de politique culturelle pour une Suisse imprégnée de migrations dans le message culture.

La version actuelle du message culture ne mentionne pratiquement pas de mesures ou de stratégies explicites prenant en compte les changements culturels liés aux migrations et, notamment, le potentiel des migrations pour la société et la politique culturelle. D'autres pays imprégnés de migrations, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, ont réagi activement aux changements démographiques et culturels en termes de politique culturelle, par exemple pour renforcer l'égalité des chances et la cohésion et pour exploiter le potentiel artistique novateur.³ La Suisse, en tant que nation multiculturelle, dispose de l'expérience et des outils

² La politique d'intégration doit notamment renforcer la « participation de la population étrangère à la vie publique » (article 53, paragraphe 2, LEI) et la « cohabitation entre la population nationale et la population étrangère » (article 12, paragraphe 1, f, OIE). En plus de l'accès à d'autres structures ordinaires, l'accès à la culture devrait être encouragé (article 54f, LEI).

³ P. ex. fonds 360° pour les cultures de la nouvelle société urbaine de la Fondation fédérale pour la culture ; Creative Case for Diversity des Arts Council England.

pour reconnaître et utiliser de manière productive et innovante la diversité régionale et celle engendrée par les migrations. La CFM serait donc favorable à ce que le message culture inscrive explicitement comme objectif l'examen d'une stratégie de politique culturelle durable pour une Suisse imprégnée de migrations. Selon nous, il serait toujours souhaitable de créer une base juridique pour une telle orientation stratégique à moyen terme.

2. La CFM soutient les mesures de participation culturelle dans une Suisse imprégnée de migrations et propose de les concrétiser et de les renforcer.

La CFM appuie la poursuite de l'axe d'action « participation culturelle », notamment les mesures « documentation sur les bons exemples, réflexion sur la pratique d'encouragement et l'échange d'expériences » ainsi que les « réflexions stratégiques pour un ancrage de la participation culturelle dans le paysage d'encouragement de la Suisse » envisagées (message culture 2021-2024 : 40). Ces mesures pourraient, selon nous, être concrétisées, renforcées et développées de manière bénéfique. La CFM apprécierait fortement que les mesures en faveur de la participation culturelle prennent en compte les personnes issues de l'immigration de manière explicite. Ces réflexions concernent à la fois la participation équitable et la cohésion sociale, mais aussi le potentiel novateur du changement social marqué par les migrations pour la vie culturelle et la création artistique.

Il serait ainsi particulièrement souhaitable de consolider ces mesures de participation culturelle, de manière à renforcer non seulement la participation réceptive, mais aussi les approches de plus en plus participatives de la co-construction.⁴ Cela permettrait de développer de nouvelles images, histoires, imaginations, affiliations et espaces d'une Suisse diversifiée et de traiter et de renforcer des formes novatrices de cohabitation interculturelle.

La promotion de la participation culturelle concerne de nombreux groupes de population (en raison de l'âge, du niveau d'éducation, des revenus, du handicap physique ou mental, du parcours migratoire). Il est alors tout à fait concevable de prévoir des mesures concrètes de participation pour différents groupes de population de manière explicite dans le message culture, à condition que cette approche soit essentiellement ancrée dans une stratégie et développée de manière intersectionnelle.

3. La CFM encourage l'examen d'une large ouverture interculturelle des institutions culturelles et l'ancrage d'une représentation appropriée des personnes issues de la migration dans le domaine de la culture.

Le renforcement de la présence de personnes issues de la migration dans le domaine public, la création artistique, le personnel des institutions culturelles publiques, la promotion et la formation est essentiel pour ancrer durablement la participation culturelle. Les réflexions sous-jacentes concernent, d'une part, la représentation institutionnelle appropriée de ces groupes de population, comme le prévoit la version actuelle du message culture pour la catégorie du genre. D'autre part, une ouverture interculturelle du domaine de la culture et dans la création artistique permet de refléter, représenter et d'exploiter le potentiel novateur du changement social marqué par les migrations dans la vie culturelle et dans la création artistique.

⁴ Cf Renforcement de la participation culturelle en Suisse, rapport commandé par le groupe de travail sur la participation culturelle, réalisé par l'association Médiation Culturelle Suisse, 2015.

4. La CFM soutient le projet de suivi systématique de la participation des personnes issues de l'immigration dans l'art et la culture.

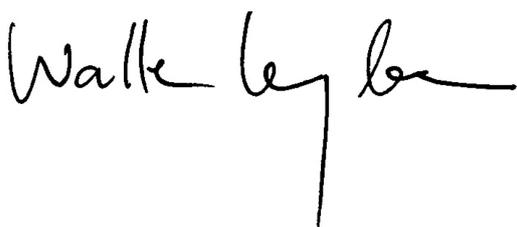
Ce suivi constitue une base importante pour renforcer la participation, la diversité et l'égalité des chances dans le domaine culturel. En plus des résultats de base existants issus de l'étude statistique sur la langue, la religion et la culture ⁵, des enquêtes concrètes auprès des institutions culturelles sur le domaine public, le personnel et le programme fourniraient une base empirique et opérationnelle importante.⁶ La CFM souhaiterait que le développement d'un système de suivi systématique et approprié, pour lequel il existe déjà une base juridique, soit ancré dans le message culture comme un objectif explicite.⁷

5. La CFM demande que la coopération entre les acteurs de la politique d'intégration et de la politique culturelle soit explicitement ancrée dans le message culture.

La CFM salue le travail du dialogue culturel national, notamment du groupe de travail sur la « participation culturelle ». Sur cette base, la coopération interinstitutionnelle et interdépartementale entre la politique culturelle et la politique d'intégration au niveau fédéral, cantonal et communal pourrait être renforcée à moyen terme et explicitement ancrée dans le message culture. Cela concerne d'abord la promotion : selon l'échange d'expériences avec les acteurs de la politique culturelle, les délégués à l'intégration et les responsables de projets, les critères de contribution existants contribuent souvent à ce que les projets se situant à l'interface culture/intégration soient tiraillés entre les services compétents, sans être réellement adressés. Du point de vue de la CFM, au niveau du développement de la stratégie, des compétences et de la mise en réseau, une coopération interinstitutionnelle et interdépartementale entre la politique culturelle et la politique d'intégration serait également souhaitable à moyen terme.

Nous vous remercions de prendre nos réflexions en considération pour l'élaboration du Message culture 2021–2024.

Meilleures salutations
Commission fédérale des migrations CFM



Walter Leimgruber
Président

⁵ Cf Rapport : Equality, Diversity and the Creative Case 2015-2016 du British Arts Council

⁶ Cf Office fédéral de la statistique : les pratiques culturelles et de loisirs en Suisse, 2014.

⁷ Cf Art. 1c. Ordonnance du DFI sur le concept d'encouragement 2016 à 2020 relatif au renforcement de la participation culturelle du 25 novembre 2015.